

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-93

Séance du jeudi 6 novembre 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 31 octobre 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Gilles Apeloig, Soazig Quillard, Elisabeth Martin.

Représenté : Michel-Pierre Pécoult par Fatima Chomat

Absente : Sophie Thomas

Secrétaire : Frédéric Froment

2025-93 : Motion « Ma Prim'Rénov' »

Monsieur le Maire indique qu'au cours du dernier Conseil Communautaire, l'assemblée délibérative de la Communauté de Communes du Trièves a voté à l'unanimité une motion visant à exprimer ses inquiétudes suite à la réforme des conditions d'attribution de « Ma Prim' Rénov' ».

Il donne ensuite lecture du texte qu'il propose au Conseil d'adopter :

La reprise des aides MaPrime Rénov' Renovation d'ampleur le 30 septembre 2025 s'accompagne de nouvelles conditions :

- *Les aides sont plafonnées à 30 000€ (saut d'au moins 2 classes énergétiques) ou à 40 000€ (saut d'au moins 3 classes).*
- *Seuls 13 000 dossiers pourront être déposés d'ici fin 2025 (les dossiers déposés à partir d'octobre 2025 ne pourront être engagés qu'à partir de 2026 sous réserve de l'adoption du projet de loi de finances 2026).*
- *Seuls les revenus très modestes peuvent déposer un dossier pour l'instant, ça ne sera élargi aux revenus modestes que si les revenus très modestes n'ont pas occupé les 13 000 places.*
- *Seuls les logements avec une étiquette E, F ou G sont éligibles au parcours accompagné.*
- *Concernant ma MaPrime Rénov' par geste, les aides à l'isolation des murs ne sont maintenues que jusqu'à fin 2025.*

Compte-tenu de l'arrêt des aides MaPrime Rénov' rénovation d'ampleur pendant cet été, il risque d'y avoir beaucoup plus de demandes que de places. 13 000 dossiers, ça fait une moyenne d'une bonne centaine seulement par département. Un dossier pour 2,7 communes.

Compte-tenu de cette course au dépôt de dossier, l'accès à la plateforme est problématique et empêche une approche sereine et réfléchie de la rénovation.

En supprimant les aides à l'isolation des murs :

- *On s'éloigne d'une pourtant indispensable vision complète de la rénovation d'une maison, où chaque secteur de travaux compte.*
- *On ne respecte pas l'esprit du diagnostic global nécessaire à la démarche de rénovation.*
- *On accepte que le rayonnement de froid par les murs se poursuive, alors que l'isolation des murs constitue un des secteurs majeurs d'économie d'énergie.*
- *On pourra toujours rétorquer que rien n'empêche le porteur de projet d'isoler ses murs même s'il n'est plus aidé pour le faire. Mais la réalité économique fait que dans la plupart des cas les murs ne seront pas isolés.*